

Questions orales

LES NOMS, ADRESSES ET NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE
REMIS À STATISTIQUE CANADA

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Étant donné que dans un immeuble situé à quelques coins de rue seulement de la Chambre quelque 60 boîtes contenant des documents confidentiels, y compris des documents relatifs à l'impôt, sont laissées sans surveillance et que n'importe quel passant peut entrer et y jeter un coup d'œil et étant donné que l'article 23 de la loi sur la statistique confie au cabinet la responsabilité de fixer les conditions dans lesquelles des documents doivent être remis à Statistique Canada, le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi des données d'ordre fiscal qui comprennent les nom, adresse et numéro d'assurance sociale de certaines personnes ont été remises à Statistique Canada alors que cela ne peut avoir aucun intérêt pour cet organisme en vertu de son mandat?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà donné au collègue du député l'assurance que je vais m'occuper de cette affaire.

M. Jarvis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le vice-premier ministre se rappellera sans doute qu'il a été révélé dernièrement que l'ancien ministre du Revenu national, qui est maintenant ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avait—poussé par l'inquiétude, j'en suis sûr—écrit, au solliciteur général de l'époque, qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations, pour déplorer que des fonctionnaires chargés de faire respecter la loi aient accès à ce genre de renseignements confidentiels.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si l'actuel ministre du Revenu national désapprouve lui aussi le fait que des documents confidentiels aient été livrés à Statistique Canada et sait-il par quel moyen on protège Statistique Canada pour lui permettre d'opérer sous le sceau du secret?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le député me demande si l'actuel ministre du Revenu national ressent la même inquiétude qu'avait manifestée son prédécesseur dans une lettre qui nous avait été communiquée et qui avait suscité de longues discussions à la Chambre. Je ne suis pas au courant de discussions qu'aurait engagées à la Chambre le ministre du Revenu national. Elles ont peut-être eu lieu. Il est peut-être très désireux de régler cette question mais il ne m'en a certainement pas fait part d'une façon qui me permettrait de répondre à la question du député.

● (1420)

M. Baldwin: Jetez un coup d'œil sur la loi des secrets officiels.

* * *

LA CONSOMMATION

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS SUR
LES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Selon les chiffres publiés hier par Statistique Canada, les bénéfices ont augmenté de 39 p. 100 au cours du

dernier trimestre de 1978; cette augmentation vient s'ajouter à des hausses successives de 32, 18 et 12 p. 100 au cours des trimestres précédents. Or, le premier ministre a dit hier à l'extérieur de la Chambre que le gouvernement était disposé à se servir de sa politique d'achat et de son influence sur le marché pour forcer les sociétés à rentrer dans le rang et à offrir des prix raisonnables aux consommateurs canadiens. Je demande au ministre d'expliquer à la Chambre ce qu'il entendait exactement par là.

Et j'ai une autre question tout aussi importante: Le gouvernement entend-il prendre immédiatement des mesures en vue de mettre en vigueur une telle politique?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, premièrement, nous ne pouvons pas affirmer que l'augmentation des bénéfices soit due à des prix trop élevés, à des bénéfices illicites ou autre escroquerie. L'augmentation des bénéfices peut très bien être attribuable à une efficacité accrue, aux ventes en hausse et ainsi de suite.

M. Gillies: Que dire du dollar en baisse?

M. Allmand: Je me permettrai de signaler, monsieur l'Orateur, que l'augmentation des profits annonce d'ordinaire un redressement général de l'économie, et le député devrait s'en réjouir. Par ailleurs, nos études préliminaires révèlent que les bénéfices actuels ne sont pas hors de proportion avec ce qu'ils ont toujours été. J'ajouterai enfin que d'après un rapport publié hier, je crois, les salaires et traitements augmentent beaucoup plus que les bénéfices depuis quatre ans.

M. Broadbent: Je pensais bien, monsieur l'Orateur, que le ministre ajouterait cette dernière statistique. S'il cherche un peu plus loin, il verra que depuis dix ans les salaires ont augmenté de 141 p. 100 tandis que les profits, veuillez-le noter monsieur le ministre, ont augmenté de 240.8 p. 100 au cours de la même décennie, soit de près du double des salaires. Tout dépend d'où on fait partir l'évolution. Tout dépend également de qui sont vos amis.

M. Stevens: Sont-ce les quatre cinquièmes et le cinquième?

M. Broadbent: Comme le ministre a signalé que les hausses de profits étaient peut-être attribuables à des ventes accrues et que d'après le rapport publié hier par la Commission de lutte contre l'inflation sur les profits réalisés par l'industrie de l'alimentation au détail, les profits ont effectivement augmenté de 37.9 p. 100, près du double du taux d'accroissement des ventes qui n'était que de 17.4 p. 100, je demande au ministre s'il n'est pas tout à fait convaincu que les prix exorbitants payés par les consommateurs canadiens dans les épiceries sont en grande partie attribuables au fait que les compagnies réalisent des profits plus élevés qu'elles ne le devraient?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, rien ne prouve que les profits élevés sont attribuables à des prix exorbitants. De fait, le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation dont a parlé le député tire la conclusion que les marges de profits réalisés l'an dernier étaient conformes aux tendances antérieures et que, dans certains cas, on a constaté certains fléchissements durant le troisième trimestre de l'année.